

REPOSE EN PAIX !

- **Votre** **Ville** -



MédiaChartres, pour voir l'état du cimetière Chartrain, a été le visiter.

Et certaines choses, surprennent ... vraiment !

Certes, dans le dernier magazine « **Votre Ville** » (page 45), nous pouvions lire, que les produits phytosanitaire (**pourtant interdits**), bénéficiaient d'une dérogation jusqu'en **2022** ?

Que l'entretien, était (**soit disant**) 'très chronophage' et que les espaces gravillonnés, de disparaître et faire place au ... gazon !

MédiaChartres, a constaté que la peinture « **ELLE** », a déjà

totallement disparu des bornes qui indiquent les emplacements des carrés, ou reposent les défunts et sont désormais totalement illisibles, seuls repères possibles et indispensables, bien utiles, mais inutilisables.



Reflet de l'état des finances, d'un certain laisser aller ou des priorités de la Ville ?

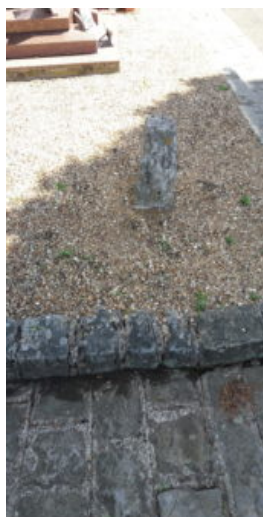
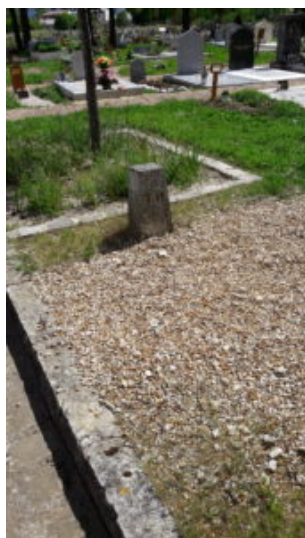
Devons nous faire appel aux dons de peinture et au bénévolat des résidents ?

Alors, un conseil ... n'oubliez pas votre GPS.

Yves Dubois

- Les bornes illisibles -

-L'entrée du Cimetière-



LES FAUX « IGNORANTS » !

Les habitants de **Chartres**, ont certainement remarqués le nombre croissant **-rue de la Pie-** de nouveaux chantiers en centre ou basse Ville.

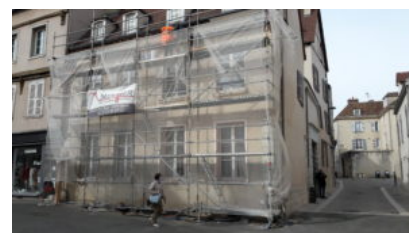


Construction, rénovation, changement d'affectation de locaux commerciaux (suite au turnover exponentiel) etc.

Mais, **MédiaChartres** à constaté que très peu de chantiers, qu'ils soit professionnels ou particuliers affichaient les autorisations :

au vin-permis ou déclaration (pourtant obligatoires).

-Place de l'étape



<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA0000061759>

Certaines sociétés comme « **Dau...R** » en ont même fait une spécialité !

IMPORTANT :

-rue Gabriel Péri-

« Il appartient à la Mairie, de rappeler les obligations, et à la Police Municipale de les faire respecter ».



Diverses tentatives de signalements ont été faites auprès ces instances « dites » compétentes (**Police Municipale, Mairie, services de l'urbanisme**) afin de faire respecter la loi, mais il semble que cela ne soit définitivement pas la priorité à **Chartres** mais plutôt, une spécificité locale (bienveillance et tolérance, mais attention . . . pas pour tous).

Chartres ville exemplaire ? il semble aujourd'hui rédhibitoire que cela ne sera pas pour demain et voir bien au delà !

Un laxisme déconcertant, mais organisé (...)

Alexandra Simoni

COVID « BLUES » .

Pour raison de **covid** et de variant « **delta** » , nous pouvons

nous étonner que certaines manifestations locales (foires, salons, concerts et autres), à forte densité de public, n'est pas été différés ?



Ne fallait-il pas, plutôt jouer la carte 'prudence maximale' et les repousser

ultérieurement ?



Chacun doit, et devra, assumer sa part de responsabilité.

MédiaChartres, invite les lecteurs (trices) à être le plus vigilant possible, à respecter et faire respecter les gestes barrière et de prévention et surtout ... **à se faire vacciner** (mais cette décision, n'appartient qu'à vous seul (e) en votre âme et conscience).

Info:

<https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/je-suis-un-particulier/article/la-vaccination-des-mineurs>

Yves Dubois

Zone de non-droit.

Le hasard (et la chance) conduit parfois **MédiaChartres**, à être bon endroit au bon moment !

-Mairie-



Curieusement, il semble que les véhicules de la **Ville** et de **Chartres Métropole**, soit « dispensés »

de respecter le code de la route en bénéficiant d'une très large « **tolérance** » et d'une incomparable

« **mansuétude** » de la part des forces de l'ordre ?

Mais, comment faire respecter la loi, sans devenir un mauvais sujet pour celui qui

signe votre chèque de fin de mois ? (cruel dilemme).

-Non, car en pratique, cela s'appelle juste ... un « **conflit d'intérêt** » !

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028056315/>

-Place St Pierre-



Et le même triste scénario, du « **bon exemple** » arrive inlassablement **tous les jours** !

MédiaChartres, dispose d'un impressionnant « **catalogue** » d'exemples photos,

présent sur plusieurs années.

Alors certes, si d'après la loi (quand ça l'arrange), 'une photo n'est pas une preuve', **plus de 5000** peuvent

peut-être commencer à en être un début ?

Et faire réfléchir, Procureurs et Magistrats sur le bien fondé, d'ordonner l'ouverture d'une enquête, non ?.

Patrick Maresko

-Blvd Chasles- (tjs)

-Trottoir

Médiathèque-

-Rue du 14 Juillet-



**LE » DEVOIEMENT » ... DU CODE
DE LA ROUTE ET DE LA LOI.**

En matière de respect des lois, les Maires sont censés donner
le bon
exemple.

Modèle illégal



Mais, il est un sujet où il semble que le dévoiement, fasse l'unanimité.



Cela concerne les ralentisseurs routier, sur lesquels chacun à un jour « **pesté** » .

Des ralentisseurs « **maison** » , mais qui n'ont aucun droit de résidence, car la

réglementation et la loi, ne laisse aucun doute, sur la responsabilité des Maires

en cas d'accidents ou de dépôt de plainte, par les associations d'usagers.

<https://www.40millionsdautomobilistes.com/articles/consultation-souhaitez-vous-des-actions-contre-les-dos-d-ane-illegaux>

Et :

https://www.challenges.fr/automobile/dossiers/ralentisseurs-illegaux-comment-les-reconnaitre_737858

Hors, **MédiaChartres** à constaté qu'**il existe des dizaines de ralentisseurs illégaux**, à Chartres et dans les communes avoisinantes.



Modèle légal

Véritables fléaux, pour les motards et les véhicules surbaissés, tous ont des traces significatives visibles.

Messieurs les Maires, il est plus que temps, de faire appliquer et respecter la loi, avant que la loi ne vous y contraignent.

Martine Leroy

L'AMERIQUE ...

A toutes les personnes, qui se réjouissaient de pouvoir vivre « un rêve américain » à domicile,



MédiaChartres communique les nouvelles dates de l'événement.

<https://americanfestivalchartres.com/>

Des jours, à noter sur vos tablettes !

La Rédaction



American Festival Chartres reporté aux 3 & 4 Septembre 2022

C'est avec une certaine émotion que l'équipe d'American Festival Chartres qui devait se tenir les 4 et 5 septembre 2021, annonce le report de son événement.

En effet le site devant accueillir le festival est réquisitionné jusqu'à fin Octobre par la Préfecture de l'Eure et Loire dans le cadre de son vaccinodrome.

Cet état de fait ne permettant pas la qualité d'accueil souhaitée par les organisateurs du Festival, celui-ci se voit reporter à l'année prochaine pour une édition dans des conditions optimales.

De plus, il est encore trop tôt pour gager des conditions sanitaires réelles en septembre 2021.

American Festival Chartres remercie les exposants inscrits, les partenaires impliqués, et surtout les membres de ses communautés sur Facebook et Instagram pour leur soutien et contribution.

A ce titre, le Festival maintient ses activités toute l'année en vue de la prochaine édition.

L'aventure continue !

NOTRE SOUTIEN ...

MédiaChartres, apporte son soutien, à nos confrères et

personnel des **Groupe Europe 1** et **Centre France** dans les mouvements de grèves en cours, qui les touchent.



Nous espérons, que le personnel ne sera pas directement impacté, par les changements actuels.

[https://www.mediapart.fr/journal/france/220621/europe-1-le-danger-bollore-la-complicite-publique?utm_source=20210622&utm_medium=email&utm_campaign=QUOTIDIENNE&utm_content=&utm_term=&xtor=EREC-83-\[QUOTIDIENNE\]-20210622&M_BT=1654172231343](https://www.mediapart.fr/journal/france/220621/europe-1-le-danger-bollore-la-complicite-publique?utm_source=20210622&utm_medium=email&utm_campaign=QUOTIDIENNE&utm_content=&utm_term=&xtor=EREC-83-[QUOTIDIENNE]-20210622&M_BT=1654172231343)

et

<https://www.francebleu.fr/amp/infos/economie-social/grogne-et-inquietude-au-sein-des-journaux-la-montagne-et-le-populaire-du-centre-1624284928>

La rédaction

DANS L'OMBRE,

Il est généralement normal (et obligatoire) pour une Municipalité de répondre



favorablement à une demande de pièce administrative.

Lorsqu'il y a un refus ou une non réponse (considéré comme un refus) dans un délai de **30 jours**

toute personne est dès lors légalement fondée, à saisir dans les **2 mois la CADA** ,organisme

qui interviendra pour que les pièces et documents soit bien adressés au pétitionnaire:

<https://www.cada.fr/contacter-la-cada>

Chacun peut également, saisir le tribunal administratif:

<http://orleans.tribunal-administratif.fr/Demarches-procedures/Introduire-une-requete-devant-le-tribunal-administratif>

MédiaChartres, s'étonne du refus, des silences et de rétentions d'informations **de la Mairie de Chartres**,

sur certaines demandes, des personnes auraient telles intérêt à dissimuler des « choses », et pourquoi ?

MédiaChartres, s'emploie à faire la lumière sur ces **mystérieux sujets**.

Claude Harffi



LOIR sans L'HEURE.

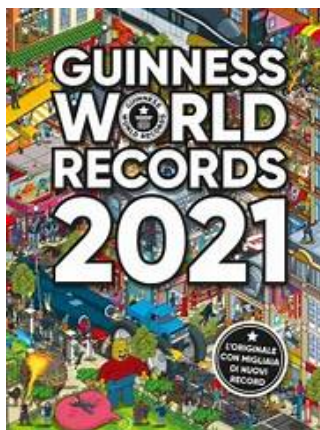
L'Eure et loir, notre département !



Que **MédiaChartres**, propose de le requalifier juste, « **Loir** » car pour l'Heure, **Chartres** semble afficher de gros contentieux, avec toutes les Horloges, pas une n'étant à ... l'heure !

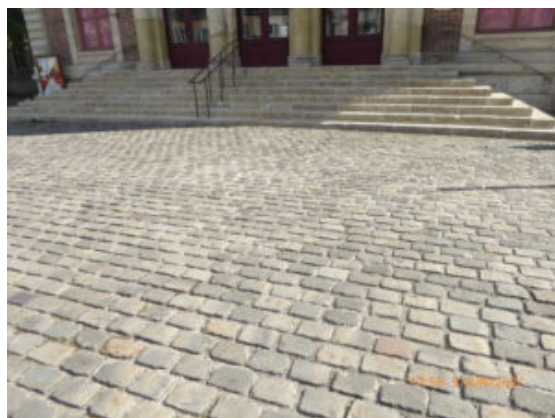
Une preuve de plus (si il en fallait une), que cette Ville mérite bien d'être montrer en exemple, comme le clame si fort ses dirigeants (tes), une médaille et peut-être même de figurer au Guinness Book ?

Alexandra Simoni



JUIN sans JOINT !

Alors, que certains affirment que Chartres est ... **une Ville exemplaire** ?



MédiaChartres, à remarqué que les services techniques, devaient être en rupture de ciment et allergique aux joints (?)

Devant le **Théâtre Municipal**, les pavés sont un véritable piège à talons d'escarpins, ou la profondeur entre les pavés, peut atteindre les **5 centimètres**.

Les risques d'accidents sont bien réels, et cela ne semble pas inquiéter le moins du monde les « responsables » qui, à leur habitude ne savent pas, ne voient pas (du genre, les 3 petits

singes).

Mais comme toujours, ils ont d'autres sujets de préoccupations

...



Serge Maloude